



TITIS LE RAFTMAN !

NOUVELLE par *Fanfun Mimiche.*

(Suite)

SUITE ET FIN.

Titis en sortant de chez l'avocat Mathieu, s'en alla à l'auberge où il trinqua avec quatre ou cinq voyageurs. Mais, les amusements bruyants ne convenaient guère à son âme abattue. Malgré les efforts qu'il faisait contre lui-même, il ne pouvait pas parvenir à se désopiler la rate. Il s'achota donc une belle cigare et alla humer l'air pur du dehors.

A voir sa mine contristée, les commères du village de Ste Scholastique ne se sraient pas trompées en affirmant que notre héros avait dû perdre un pain de sa fournée.

Mille pensées s'entrechoquaient dans le cerveau surcoité de l'ex-amant de Sophie. Sa rage noire, semblable à la férocité du tigre, ne lui inspirait que des idées d'homicide. En un mot, son cœur ressemblait à une batterie électrique, chargée de foudre veugeresse. Il regarda à sa montre, une vraie *patent lever*, et vit qu'il était temps de se rendre chez son avocat.

Il trouva ce dernier occupé à faire des recherches sur la légalité du duel en Canada. Après avoir parcouru plusieurs bouquins poussiéreux, voici le résumé des informations que M. Mathieu avait pu recueillir dans les livres de loi :

« Je ne vous cacherai pas, dit-il en s'adressant à Titis, que votre cas est embêtant. Tous les auteurs qui ont écrit, même avant l'usage de la poudre défendent le duel à l'arme à feu de même qu'à l'arme blanche. Vous voyez comme moi que vous devez renoncer dès à présent à l'usage de ces armes terribles pour tirer vengeance contre votre heureux rival. D'ailleurs, je ne crois pas que le seigneur de la



LA FABLE DE L'ANE, DU CHEVAL ET DU LION A PROPOS DE PATRIOTISME.

LE NOUVEAU-MONDE.—Vous êtes des chercheurs de place, des jaloux.
LE COURRIER.—T'as menti. C'est par pur patriotisme que j'agis. Vous n'êtes que des anglo-manés.
L'ANGLAIS.—All right. Je vois que je n'ai pas besoin de m'en mêler.

« *Robetsine* veuille prêter ses armes à des roturiers tels que vous et Joe Fortier.

« Il vous reste encore un échappatoire, une tangente comme nous disons nous, hommes de loi. Si notre jurisprudence défend expressément les duels avec armes à feu ou instruments tranchants, elle ne fait pas du tout mention des instruments contondants. Ainsi, dans le cas où votre adversaire le voudrait, vous pourriez le provoquer en choisissant le genre d'arme

que je viens de vous indiquer. Je crois qu'il sera de bonne tactique pour vous de choisir dans ce cas l'arme nationale, c'est-à-dire le fléau. Je vous assure qu'en faisant tel choix, vous aurez les sympathies de tous nos braves habitants. »

Titis était devenu rêveur. Dans sa haine féroce il aurait voulu les armes les plus meurtrières afin d'en finir au plus coupant avec le mari de l'ingrate Sophie. Néanmoins il avait assez de philosophie dans la caboche pour com-

prendre que contre la force il n'y a pas de résistance. Aussi demanda-t-il à son avocat d'écrire sur le champ au seigneur du Plateau des chênes pour lui faire part de la décision de Titis. Ce dernier paya sans surveiller la consommation exigée par l'homme de loi pour conseils, pas et démarches et frais de lettres et se retira.

A peine le châtelain de Eustache eut-il reçu le cartel de l'ex-amant de Sophie qu'il devint furieux. A l'exemple de son ancêtre, Godefroi de Bouillon, il sentit son sang bouillonner dans ses veines. Par la sembla !!!!! s'écria-t-il, je ne permettrai jamais à un manant de telles provocations même contre mon valet.

Il fit venir Joe Fortier dans sa salle d'armes et le mit au courant de la situation. Le maître du donjon expliqua que comme il était celui qui avait été provoqué, les us et coutume de la chevalerie lui donnait le choix des armes.

Joe Fortier opina pour le fléau, et en conséquence un héraut d'armes fut dépêché à Ste Scholastique porteur d'une messive de l'auguste châtelain annonçant à Titis que le duel était accepté; que le fléau était l'arme choisie, que le sieur de la *Robetsine* servirait de témoin à Joe Fortier et que l'endroit choisi pour le duel était le Grand-Chicot.

Titis qui était étranger dans le nord, n'y connaissait que son avocat. Après beaucoup d'hésitation, il se décida à le demander comme second dans le duel à mort qui devait se livrer entre son rival et lui, non pas au petit chicot, mais au Grand Chicot, s'il vous plaît. Il avait été décidé entre les parties belligérantes que la rencontre aurait lieu à huit jours de là, à midi précis, afin de permettre aux combattants de fourbir leurs armes et aux amateurs de toutes les contrées environnantes, d'assister à cette passe-d'armes mémorable.